



Convocation pour rappel à la loi ou avertissement

Par Visiteur

Mon fils est convoqué à la cour d'appel d'Aix en provence pour rappel à la loi ou avertissement pour avoir fumé du cannabis au volant

A l'issue de cette convocation, son permis de conduire peut-il être suspendu ou ses points retirés?

Par Visiteur

Bonsoir Madame

Lorsque votre fils a été arrêté, est ce que l'officier de police judiciaire a dressé un procès verbal?

Etes vous certaine qu'il s'agisse d'un rappel à la loi? N'est ce pas une convocation pour une composition pénale?

En effet il semble étonnant qu'au regard des faits seul un rappel à la loi soit envisagée alors que l'infraction est délictuelle.

Cordialement